

## Communiqué de presse

19 avril 2024

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Grand Charolais signent les conventions « Centralités rurales en région » des communes de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial, pour soutenir des projets de développement local.**

*Jeudi 25 avril 2024 à Charolles (Saône-et-Loire), la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial et la Communauté de communes du Grand Charolais, signeront les conventions « Centralités rurales en région » de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial, en présence de Jérôme Durain, conseiller régional et sénateur de Saône-et-Loire, de Gérard Gordat, président de la Communauté de communes du Grand Charolais, de Pierre Berthier, maire de Charolles, de David Bême, maire de Digoin, et de Jean-Marc Nesme, maire de Paray-le-Monial.*

#### **POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION »**

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralité et de fragilité, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets, dans le cadre du nouveau dispositif « Centralités rurales en région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€, votée par les élus régionaux pour la période 2022-2026, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et le bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement sont envisageables :

- Les communes, disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans, pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie ;
- Les communes, non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à cinq ans, pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 € afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- Associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a approuvé les conventions de **104 communes**.

Les six orientations stratégiques des communes de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial, figurant dans la convention cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) signée avec la Communauté de communes du Grand Charolais et la commune de Saint-Bonnet-de-Joux (Commune non C2R), visent à :

- Améliorer le parc de logements du territoire en favorisant une diversité de l'offre, pour répondre aux différents parcours résidentiels dans un objectif de maintien et d'accueil de nouvelles populations ;
- Accompagner la diversité et la qualité des commerces de proximité en valorisant la complémentarité de l'offre commerciale du territoire ;
- Conforter et renforcer l'offre de services, notamment culturelle, sportive et de loisirs, répondant aux attentes et aux besoins des populations présentes et à venir afin de moderniser l'image du Grand Charolais ;
- Rendre désirables les centralités par la qualité des aménagements des espaces publics, notamment sur le plan environnemental ;
- Fortifier l'offre touristique existante, riche d'un patrimoine paysager, gastronomique, architectural et industriel, au service d'une destination plurielle ;
- Améliorer et renforcer les offres de mobilité alternatives pour simplifier l'accessibilité aux centralités.

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial ainsi que la Communauté de communes du Grand Charolais signeront :**

**Jeudi 25 avril 2024 à 11 heures à Charolles (Saône-et-Loire)**

**Kiosque de la Promenade Saint-Nicolas, quai de la Poterne**

(en cas de pluie : rendez-vous à la mairie de Charolles, 40 rue Baudinot)

**la convention « Centralités rurales en Région »**

**en présence de Jérôme Durain**

**Conseiller régional et sénateur de Saône-et-Loire**

Déroulé :

11h : présentation du projet de requalification de la Promenade Saint-Nicolas de Charolles

11h30 : discours et séance de signatures

**La presse est invitée**

CONTACTS PRESSE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08